

Entretien

NOTAIRE

545

« Nos confrères font preuve d'une véritable volonté de se diversifier » Entretien avec Jean-Paul Matteï

L'association Notaire Conseils d'Entrepreneurs - NCE - fait de plus en plus parler d'elle. Déjà connue pour la formation professionnelle qu'elle assure par webconférences en matière de droit des affaires, fiscalité, patrimoine, NCE va désormais aider à assurer l'actualisation du nouveau label de « Notaire Juriste d'Entreprise » délivré par l'Institut notarial de l'entreprise et des sociétés sous l'égide du Conseil supérieur du notariat. Elle vient en outre de signer un partenariat avec la plateforme juridique en ligne *Legalstart.fr*.

Jean-Paul Matteï, co-Président de NCE avec Laurence Briday-Lelong, revient sur les activités et les projets de ce bouillonnant groupement.



Jean-Paul Matteï est notaire à Pau, membre de l'Institut notarial des entreprises et des sociétés – l'Ines – chargé d'enseignement à la faculté de Pau et maire de sa commune depuis 2001.

La Semaine Juridique : Quel bilan tirez-vous de l'année 2015 pour NCE ?

Jean-Paul Matteï : Nous avons constaté, à notre grande satisfaction, une forte augmentation du nombre d'adhérents à NCE en 2015 : de l'ordre de 30 %. Il y a ainsi désormais 131 études membres... Cela est dû sans doute à « l'effet Macron », mais pas uniquement : nos confrères font preuve d'une véritable volonté de se diversifier et l'association les aide à réaliser ce projet.

La formation fournie par NCE, agréée par le Conseil supérieur du notariat, offre deux types d'adhésion et de cotisation : celle à 700 €, qui permet d'inscrire un notaire référent par étude, et celle à 950 €, qui permet de former jusqu'à cinq notaires ou collaborateurs par étude.

Un notaire peut valider grâce à NCE entre 12 et 15 heures de formation par an sans se déplacer. Nos webconférences ont lieu le plus souvent le jeudi matin.

Enfin, l'association est gérée dans le souci de la tenue de ses comptes. Elle emploie une salariée.

La Semaine Juridique : Que pensez-vous de la remise du premier label « Notaire Juriste d'Entreprise » le 17 décembre dernier ?

Jean-Paul Matteï : Les notaires se sont posé la question de la diversification de leur activité et celle de la rémunération. L'idée est notamment de sortir de la culture de l'émolument proportionnel pour aller vers celle des honoraires. Toutes ces réflexions ont en particulier mené à l'initiative de ce label « Notaire Juriste d'Entreprise » avec le parcours proposé par l'Institut notarial de l'entreprise et des sociétés, sous l'égide du Conseil supérieur du notariat. Il s'agit en fait d'aider à la création d'un service de secrétariat juridique des sociétés dans l'étude.

Les lauréats de la première session ont été ravis non seulement de suivre cette forma-



Prochaines webconférences de NCE en 2016

12 mai « Présentation client » - Christophe Vielpeau et Laurence Briday

26 mai « Audit juridique et financier de la société et valorisation » - Antoine Bouquemont

2 juin « L'organisation conventionnelle de l'incapacité et de la dévolution successorale d'un dirigeant de sociétés à la tête d'un patrimoine essentiellement mobilier » - Anne Argence

23 juin « Les spécificités de la cession de pharmacie » - David Mennetret

7 juillet « LMP et LMNP » - Jérôme Cesbron

Pour aller plus loin :

contact@notaires-nce.fr
www.notaires-nce.fr

tion, mais également de l'atmosphère qui a régné dans la promotion ainsi créée, de la cohésion du groupe. Le label NCE offre en outre en effet, un cadre particulier pour les partages d'expérience, les échanges d'idées. On n'est pas du tout dans l'esprit du secret de fabrique, bien au contraire... Le notaire peut ainsi devenir, ou redevenir, un vrai partenaire du monde de l'entreprise, où il a vraiment toute sa place. Le label NCE est officiel et public, validé par le CSN. Cette formation coûte 1 400 € HT par personne. Son obtention vise à la création d'un véritable service dédié, au sein de l'étude : il convient par conséquent de s'appuyer sur des collaborateurs formés, de se doter d'outils informatiques, logiciel de gestion, un peu comme pour créer un service de gestion immobilière...

Enfin, souscrire à la charte de labellisation NCE permet d'assurer de bonnes pratiques, d'ailleurs tous les titulaires la signent à l'issue de leur formation. Ce label a reçu un très bon accueil de la part de nos clients.